

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RÈGLEMENT # URB 07-05-09 (CRÉATION DE LA ZONE RA-228 ET
CENTRE D'ÉQUITATION EN ZONE AGRICOLE) MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE #URB 99-05

- CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;
- CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire préciser qu'un centre d'équitation est un commerce de type agricole plutôt qu'un commerce de type récréation extérieure;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion fut donné à cette séance le 5 mars 2007;
- CONSIDÉRANT** l'adoption du premier projet de règlement le 5 mars 2007;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion fut donné le 5 mars 2007;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été affiché le 19 mars 2007;
- CONSIDÉRANT** qu'une assemblée de consultation a été tenue le 2 avril 2007;
- CONSIDÉRANT** que le second projet a été adoptée le 2 avril 2007;
- CONSIDÉRANT** qu'aucun contribuable n'a fait la demande que soit tenu un registre référendaire;

Pour ces motifs:

Il est proposé par

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro URB 07-05-09 modifiant le règlement de zonage numéro URB 99-05

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2

Au chapitre 3 **DÉFINITIONS**, la définition de **COMMERCES (type de)** : est modifiée de la façon suivante;

- a) On ajoute à la liste énumérative des commerces de type «Agricole» le commerce qui se lit comme suit;

«centres d'équitation»

- b) On abroge à la liste énumérative des commerces de type «Récréation extérieure» le commerce qui se lit comme suit;

«centres d'équitation»

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT:	05 Mars 2007
AVIS DE MOTION:	05 Mars 2007
AVIS PUBLIC:	19 Mars 2007
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION:	02 Avril 2007
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT:	02 Avril 2007
ADOPTÉ A LA SÉANCE DU:	04 Juin 2007
PUBLICATION:	05 Juin 2007

Paulette Lalande
Maire

Benoit Hébert
Directeur général/
Secrétaire-trésorier